



*Syndicat CGT
des Territoriaux de Romainville*

Romainville, le 12 janvier 2026

**A l'attention de Monsieur le
Maire**

Objet : PREAVIS DE GREVE

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article L.2512-2 du Code du travail et aux textes en vigueur relatifs à l'exercice du droit de grève dans la Fonction Publique Territoriale, nous vous informons du dépôt d'un préavis de grève pour le **lundi 19 janvier 2026** – **Service Tolf – liaison de cuisine froide.**

Ce mouvement de grève **fait suite à une dégradation continue des conditions de travail** des agents.es du service TOLF, notamment liée aux points suivants :

- La remise en cause de l'organisation actuelle du travail de la liaison de cuisine froide, avec une volonté de faire évoluer le service vers un fonctionnement assimilable à une cuisine traditionnelle, sans moyens humains, matériels ni reconnaissance statutaire adaptés ;
- L'imposition de nouvelles missions de **livraisons à tricycles motorisés** (type Piaggio), sans concertation préalable, sans formation adéquate et sans prise en compte des risques professionnels, physiques et de sécurité que cela engendre ;
- La **dévalorisation et la libéralisation du métier**, entraînant une perte de repères professionnels et une précarisation des missions exercées par les agents.es ;
- Le manque de reconnaissance du travail effectué et l'absence de dialogue social réel sur l'avenir du service et des agent.es qui y sont affectés.es.

Face à cette situation, les agents.es du service TOLF revendentiquent notamment :

- L'arrêt de toute **imposition de livraisons à tricycles motorisés sans cadre**, sans volontariat et sans garanties en matière de sécurité et de conditions de travail ;
- L'assurance de l'accès au **temps plein sans condition abusive** ;

- **L'ouverture immédiate de négociations** afin d'améliorer les conditions de travail qui à l'heure actuelle ne répondent pas totalement à votre responsabilité de sécurité envers les agents.es. Il s'agit de préserver la santé, la dignité et la reconnaissance professionnelle des agents.es.

Ce préavis est déposé pour le **lundi 19 janvier 2026** et susceptible d'être reconduit, afin de permettre l'ouverture de négociations dans le respect du droit et dans l'intérêt du service public.

Nous restons disponibles pour toute rencontre visant à trouver une issue favorable à ce conflit.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.



Le Secrétaire Général Adjoint
Sébastien BARON

La Secrétaire Générale
Malika GAOUAOUI